

Conseil d'administration
Séance du jeudi 11 juin 2026 à 13h

RELEVÉ DES DÉCISIONS

A l'ouverture de la séance à 13h, 27 membres étaient présents ou représentés sur les 31 membres en exercice que compte le conseil ; le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 était atteint.

TABLE DES MATIERES

1	Approbation du procès-verbal	1
2	Stratégie et gouvernance	Erreur ! Signet non défini.
3	Formation, Recherche, Valorisation.....	6
4	Affaires financières.....	10
5	Ressources humaines	10
6	Affaires réglementaires	14
7	Retour sur délégations du CA à l'administrateur général	15
8	Tour de table – Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA	16

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL

a. Procès-verbal de la séance du 12 mars 2026

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 12 mars 2026

Nombre d'abstentions : 0

Total des suffrages exprimés : 24

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 24

⇒ *Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés*

b. Actualités Grenoble INP – UGA

*Point non soumis à délibération.
Cf présentation sur l'intranet.*

2 DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE QUALIFIEE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Les membres élus et les personnalités extérieures du Conseil d'administration, désignent Mme Caroline HANRIOT-SAUVEUR en qualité de personnalité qualifiée du Conseil d'administration.
Son mandat s'exercera sur la durée du mandat actuel des membres du Conseil d'administration.*

Nombre d'abstentions : 5

Total des suffrages exprimés : 15

Nombre de voix défavorables : 1

Nombre de voix favorables : 14

⇒ *Approuvé à la majorité des suffrages exprimés*

3 STRATEGIE ET GOUVERNANCE

a. Ensemble des financements hors contrats de l'établissement

*Point non soumis à délibération.
Cf présentation sur l'intranet.*

b. Point sur le compte d'attente de l'établissement

*Point non soumis à délibération.
Cf présentation sur l'intranet.*

c. Conditions de retour à l'équilibre n°2

Considérant que le compte financier 2025 de l'Institut polytechnique de Grenoble fait état d'une perte du compte de résultats de 4 952 238 €.

Considérant que dans cette situation, le Conseil d'administration détermine par une délibération les évolutions à apporter aux conditions de retour à l'équilibre qui ont été votées à la séance du 10 octobre 2024 (CRE n°1).

Le Conseil d'administration approuve les mesures suivantes des conditions de retour à l'équilibre n°2 (CRE n°2).

Mesures concernant la masse salariale :

- Mesures issues du CRE n°1 intégrées à la trajectoire de base du CRE n°2 :
 - Réduction des heures complémentaires
 - Recrutement d'une cohorte de 35 doctorants pour la rentrée 2026
 - Réduction de l'enveloppe des CDD renforts / accroissements d'activité
 - Diminution au fil de l'eau des postes IATS permanents
 - Remplacement des postes enseignants par des ATER ou CDD la première année suivant le départ
- Mesures inscrites dans le CRE n°2 :
 - Réduction de 15 % de la masse salariale des postes permanents IATS par rapport à la masse salariale 2025 sans augmentation des postes non permanents hors conventions : - 3,3 M€ d'ici à 2029 (soit - 1,32 M €/an en 2027/2028)
 - Recrutement de 28 allocations doctorales par an à partir de 2027
 - Ajustements à la marge des CDD renforts et heures complémentaires

Mesures concernant le fonctionnement et l'investissement :

- Mesures issues du CRE n°1 intégrées à la trajectoire de base du CRE n°2 :
 - Réduction du fonctionnement général : 1,9 ME
 - Projet de transformation : 0,15 ME
- Mesures inscrites dans le CRE n°2 :
 - Réduction de l'investissement : 5,2 ME, puis 3,7 ME en 2027 et 4 ME en 2028/2029 (y compris les plans pluriannuels d'investissement des Directions systèmes d'informations et Patrimoine)
 - Réduction complémentaire du fonctionnement en 2026 : 0,4 ME (Réduction de 5 % dans les budgets individuels)
 - Réduction des surfaces patrimoniales : 5 % (0,4 ME en 2028) et 15 % (1,3 ME en 2029)

Mesures concernant les recettes :

- Mesures issues du CRE n°1 intégrées à la trajectoire de base du CRE n°2 :

- Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2025/2027
- Augmentation du reste à charge
- Réduction de l'exonération des droits d'inscription

- Mesures inscrites dans le CRE n°2 :

- Réajustement à la hausse de la Taxe d'Apprentissage : 0,6 ME/an
- Recettes propres des composantes de formation : 1 ME en 2028 et 2 ME en 2029

La délibération CA20241002 est abrogée.

Nombre d'abstentions : 4

Total des suffrages exprimés : 23

Nombre de voix défavorables : 11

Nombre de voix favorables : 12

⇒ Approuvé à la majorité des suffrages exprimés

d. Budget rectificatif 2026 n°1

Article 1-

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes pour Grenoble INP - UGA :

- 1 150 ETPT sous plafond et 407 ETPT hors plafond (total 1 557 ETPT)
- - 4 653 170 € d'autorisations d'engagement dont :
 - - 373 983 € en personnel
 - 3 555 527 € en fonctionnement
 - - 7 834 713 € en investissement

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à 180 702 337 €.

- 3 548 913 € de crédits de paiement dont :
 - - 373 983 € en personnel
 - 3 419 979 € en fonctionnement

- 502 918 € en investissement

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à 181 454 108 €.

- + 7 371 613 € de prévisions de recettes

Le montant total de prévisions de recettes est donc porté après ce budget rectificatif à 166 108 303 €

- + 3 822 700 € de solde budgétaire pour ce budget rectificatif. Le solde budgétaire est donc porté après ce budget rectificatif à 15 345 805 €.

Article 2-

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes pour l'ensemble de Grenoble INP, SACD compris :

- 21 600 644 € de trésorerie (soit une variation de 13 684 874 € par rapport au Budget Initial 2026)
- - 1 400 469 € de résultat patrimonial (soit une variation de 2 093 047 € par rapport au Budget Initial 2026)
- 3 738 446 € de capacité d'autofinancement (soit une variation de + 2 185 047 € par rapport au Budget Initial 2026)
- 1 676 576 € de fonds de roulement (soit une variation négative de 3 804 303 € par rapport au Budget Initial 2026)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Nombre d'abstentions : 5

Total des suffrages exprimés : 22

Nombre de voix défavorables : 9

Nombre de voix favorables : 13

⇒ *Approuvé à la majorité des suffrages exprimés.*

e. Lettre d'orientation budgétaire (LOB) 2027

*Point non soumis à délibération.
Cf présentation sur l'intranet*

f. Rapport annuel de performance (RAP) 2025

*Point non soumis à délibération.
Cf présentation sur l'intranet*

g. Conseil des transitions – Bilan de la 3^e année

*Point non soumis à délibération.
⇒ Cf présentation sur l'intranet*

4 FORMATION, RECHERCHE, VALORISATION

a. Ouverture du diplôme d'établissement en innovation et entrepreneuriat à la rentrée 2026/2027

Le Conseil d'administration rejette l'ouverture du diplôme d'établissement en innovation et entrepreneuriat à Grenoble INP – UGA.

Nombre d'abstentions : 8

Total des suffrages exprimés : 19

Nombre de voix défavorables : 11

Nombre de voix favorables : 8

⇒ *Sujet refusé à la majorité des suffrages exprimés*

b. Ouverture du programme post-bac Management et ingénierie à Grenoble IAE – INP, UGA à la rentrée 2027/2028

Le Conseil d'administration approuve l'ouverture du programme post-bac Management et ingénierie à Grenoble IAE – INP, UGA pour la rentrée 2027/2028.

Nombre d'abstentions : 5

Total des suffrages exprimés : 21

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 21

⇒ *Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés*

c. Calendrier pédagogique 2026/2027

Le Conseil d'administration approuve le calendrier pédagogique pour l'année 2026/2027.

Nombre d'abstentions : 4

Total des suffrages exprimés : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 22

⇒ *Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés*

d. Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation

Le Conseil d'administration approuve la politique tarifaire de l'établissement en matière de formation à compter de l'année 2026/2027.

Nombre d'abstentions : 7

Total des suffrages exprimés : 19

Nombre de voix défavorables : 1

Nombre de voix favorables : 18

⇒ *Approuvé à la majorité des suffrages exprimés*

e. Règlement-cadre des études et des examens du cycle ingénieur et du cycle ingénieur en alternance de l'année 2026/2027

Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées au règlement cadre des études et des examens du cycle ingénieur et du cycle ingénieur en alternance, à compter de l'année universitaire 2026/2027.

Nombre d'abstentions : 2

Total des suffrages exprimés : 24

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 24

⇒ *Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés*

f. Règlements des études et des examens de la Prépa 2026/2027 et spécifique de la Prépa Grenoble-Valence 2026/2027

Le Conseil d'administration approuve les évolutions apportées aux règlements des études et des examens de la Prépa des INP Grenoble et Valence, à compter de l'année universitaire 2026/2027.

Nombre d'abstentions : 1

Total des suffrages exprimés : 25

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 25

⇒ *Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés*

g. Règlements des études et des examens du cycle licence et licence professionnelle 2026/2027

Le Conseil d'administration approuve les règlements des études et des examens du cycle licences et licences professionnelles, à compter de la rentrée universitaire 2026/2027.

Nombre d'abstentions : 1

Total des suffrages exprimés : 25

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 25

⇒ *Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés*

h. Règlement des études du diplôme d'ingénieur spécialisé en économie régénérative à Grenoble INP – Ensimag, UGA 2026/2027

Le Conseil d'administration approuve le règlement des études et des examens du diplôme d'ingénieur spécialisé en économie régénérative de Grenoble INP – Ensimag, UGA, à compter de la rentrée universitaire 2026/2027.

Nombre d'abstentions : 2

Total des suffrages exprimés : 24

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 24

⇒ *Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés*

i. Règlements des Certificats de compétences et Diplômes d'établissement 2026/2027

Le Conseil d'administration approuve les règlements des études et des examens des certificats de compétences et diplômes d'établissement, à compter de la rentrée universitaire 2026/2027.

Nombre d'abstentions : 2

Total des suffrages exprimés : 24

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 24

⇒ *Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés*

j. Règlement intérieur du Département formation professionnelle à destination des stagiaires et des apprentis

Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées au règlement intérieur du Département formation professionnelle à destination des stagiaires et des apprentis

Nombre d'abstentions : 1

Total des suffrages exprimés : 25

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 25

⇒ *Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés*

k. Conditions générales de ventes du Département formation professionnelle – Mise à jour

Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées aux conditions générales de vente du Département formation professionnelle.

Nombre d'abstentions : 2

Total des suffrages exprimés : 24

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 24

⇒ *Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés*

5 AFFAIRES FINANCIERES

a. Création d'une nouvelle structure financière pour la fusion des laboratoires LIG/Verimag

Le Conseil d'administration approuve la création d'un nouveau service opérationnel suite à la fusion des laboratoires du LIG et de Verimag, à compter du 1er janvier 2027.

Nombre d'abstentions : 1

Total des suffrages exprimés : 25

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 25

⇒ *Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés*

6 RESSOURCES HUMAINES

a. Mesure de l'impact des suppressions de postes dans le cadre des conditions de retour à l'équilibre

*Point non soumis à délibération.
Cf présentation sur l'intranet.*

b. Dispositif prime de résultat – Campagne 2026

Le Conseil d'administration approuve le budget de 105 000€ alloué au dispositif de campagne de primes de résultats 2026 (complément indemnitaire annuel/prime indemnitaire annuelle).

Les attributions individuelles seront effectuées par arrêté de l'administrateur général.

Conditions et critères d'attribution :

- *Sont éligibles les personnels IATS titulaires ou contractuels (CDD/CDI), permanents ou temporaires, présents au 31/08/26 sans conditions d'ancienneté ;*
- *Les primes doivent être comprises entre 150 € et 800 € ;*
- *Il est possible de ne pas attribuer de primes.*

Nombre d'abstentions : 2

Total des suffrages exprimés : 24

Nombre de voix défavorables : 5

Nombre de voix favorables : 19

⇒ *Approuvé à la majorité des suffrages exprimés*

c. Création du dispositif d'intéressement

Considérant que l'article L954-2 du Code de l'éducation permet aux établissements publics d'enseignement supérieur de mettre en place un dispositif d'intéressement afin d'améliorer la rémunération des personnels ;

Considérant que ce dispositif doit respecter les principes d'égalité de traitement, de transparence, de soutenabilité budgétaire et de non-pérennité indemnitaire.

Le Conseil d'administration approuve les dispositions suivantes.

▪ Article 1 – Création et objectif du dispositif

*Il est institué un dispositif d'intéressement au bénéfice des personnels de l'Institut polytechnique de Grenoble, sur le fondement de l'article L954-2 du Code de l'éducation. Ce dispositif a pour objet de reconnaître la contribution personnelle et significative, au-delà des obligations statutaires, aux priorités du **plan stratégique 2030 de l'établissement** sur un des axes définis :*

Axe 1 : relever les nouveaux défis économiques, environnementaux et sociétaux, par nos formations et nos recherches

Axe 2 : amplifier notre posture internationale et interculturelle

Axe 3 : bâtir notre nouvelle identité d'institut d'ingénierie et de management

Axe 4 : agir en communauté responsable, épanouissante et inspirante

▪ *Article 2 – Périmètre des bénéficiaires*

Sont susceptibles d'être éligibles :

- ⇒ *les enseignants-chercheurs*
- ⇒ *les enseignants du second degré affectés dans le supérieur*
- ⇒ *les enseignants contractuels en CDI*
- ⇒ *les personnels IATS titulaires et contractuels*

Les bénéficiaires doivent être en position d'activité sur la période concernée.

▪ *Article 3 – Principes juridiques applicables*

Le dispositif respecte les principes suivants :

- 1. Principe d'égalité : les critères d'attribution sont objectifs et non discriminatoires.*
- 2. Principe de transparence : les modalités sont portées à la connaissance des personnels.*
- 3. Principe de soutenabilité budgétaire : les versements interviennent dans la limite des crédits votés.*
- 4. Principe de non-pérennité : l'intéressement ne constitue pas un élément permanent de la rémunération.*

▪ *Article 4 – Périmètre d'attribution, critères, montants*

Le dispositif peut comporter :

- *un intéressement lié à l'atteinte d'objectifs institutionnels*
- *un intéressement exceptionnel pour investissement particulier.*

Le périmètre, les critères et modalités d'attribution ainsi que le montant individuel annuel versé au titre du présent dispositif sont définis dans une délibération spécifique présentée en CSA et votée en Conseil d'administration.

▪ *Article 5 – Plafonds et encadrement financier*

L'enveloppe globale consacrée au dispositif est fixée au budget annuel de l'Etablissement. Les versements sont conditionnés à l'existence de crédits disponibles et ne peuvent engager l'établissement au-delà de l'exercice budgétaire concerné.

▪ *Article 6 – Cumul et articulation avec d'autres régimes indemnitaires*

L'intéressement est cumulable avec les régimes indemnitaires existants.

▪ *Article 7 – Contrôle et traçabilité*

L'attribution individuelle de l'intéressement fait l'objet de décisions individuelles de l'administrateur général.

La Direction des ressources humaines assure la traçabilité des décisions individuelles et la conservation des pièces justificatives. La DRH établit un bilan annuel précisant le nombre de

bénéficiaires et les montants versés et le présente au CSA en année N+1. Les éléments nécessaires au contrôle budgétaire et comptable sont transmis par la DRH à l'agent comptable.

▪ *Article 8 – Date d'entrée en vigueur*

Le dispositif entre en vigueur à compter de l'approbation de la présente délibération.

▪ *Article 9 – Évolution du dispositif*

Le présent dispositif pourra être modifié, suspendu ou supprimé par délibération du Conseil d'administration, notamment en cas d'évolution du cadre réglementaire ou des contraintes budgétaires.

▪ *Article 10 – Exécution*

L'administrateur général est chargé de l'exécution de la présente délibération. La délibération est transmise au recteur, chancelier des universités, et publiée conformément aux règles applicables.

Nombre d'abstentions : 7

Total des suffrages exprimés : 19

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 19

⇒ *Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés*

d. Quota prime individuelle régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) C3 - Attribution campagne 2026

Le Conseil d'administration approuve le nombre de 61 primes RIPEC C3 attribué en fonction de la qualité des dossiers évalués.

Cette attribution prendra effet au 1^{er} octobre 2026, pour un montant de 4 300€.

Nombre d'abstentions : 5

Total des suffrages exprimés : 21

Nombre de voix défavorables : 4

Nombre de voix favorables : 17

⇒ *Approuvé à la majorité des suffrages exprimés*

e. Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) C2 – Evolution du référentiel des fonctions

Le Conseil d'administration approuve les primes fonctionnelles du Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) C2, (Groupe 1, 2 et 3) pour l'année universitaire 2026/2027.

Nombre d'abstentions : 11

Total des suffrages exprimés : 15

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 15

⇒ *Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés*

7 AFFAIRES REGLEMENTAIRES

a. Création de l'unité de service "Direction du Numérique"

Le Conseil d'administration approuve le principe de création de la direction du numérique (DNUM), ainsi que le rattachement des personnels Grenoble INP – UGA, issus de la DSIM, à cette nouvelle unité de service.

Nombre d'abstentions : 0

Total des suffrages exprimés : 26

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 26

⇒ *Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés*

b. Désignation de représentant-es élu-es étudiant-es à la Commission contribution de vie et de campus (CVEC)

Le Conseil d'administration approuve les candidatures à la Commission CVEC des deux élus étudiants suivants du Conseil d'administration :

- *Romain ARZEL*
- *Quentin FABREGUE*

Leur mandat à la Commission CVEC s'exercera pour la durée de leur mandat au Conseil d'administration.

Nombre d'abstentions : 0

Total des suffrages exprimés : 26

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 26

⇒ *Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés*

c. Statuts Grenoble IAE – INP, UGA – Mise à jour

Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées aux statuts de Grenoble IAE – INP, UGA.

Nombre d'abstentions : 2

Total des suffrages exprimés : 24

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 24

⇒ *Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés*

8 RETOUR SUR DELEGATIONS DU CA A L'ADMINISTRATEUR GENERAL

La synthèse du retour sur délégations du CA à l'administrateur général présentée concerne :

- 0 décisions administratives et financières,
- 35 conventions,
- 7 conventions internationales,
- 0 contrats et conventions de recherche,
- 8 marchés conclus par la DAFA
- 2 marchés conclus par le Service patrimoine
- 0 adhésions
- 0 cotisations

Cette synthèse est présentée aux administrateurs pour information.

*Point non soumis à délibération
Cf présentation sur l'intranet.*

9 TOUR DE TABLE – RECUEIL DES PROPOSITIONS DE SUJETS POUR L’ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CA

*Point non soumis à délibération
Cf présentation sur l'intranet.*

=====

Etienne GHEERAERT

Vice-président du Conseil d'administration en
charge de la stratégie, des RH et du DD&RS